

APPEL À PROJET

Permanences délocalisées d'aide aux victimes (accompagnement juridique, social et soutien psychologique) à Mayotte

1. Contexte de l'appel à projets

La cour d'appel de Saint-Denis lance un appel à projet visant à renforcer l'aide aux victimes d'infractions pénales et l'accès au droit des victimes sur le territoire de Mayotte. Cet appel s'inscrit dans une démarche globale de lutte contre les violences et d'amélioration de l'accompagnement des victimes, en particulier dans les zones éloignées des services judiciaires.

2. Objectifs de l'appel à projet

Les objectifs principaux de cet appel à projet sont :

- Faciliter l'accès au droit pour les victimes en créant des permanences délocalisées, réparties en différents lieux du territoire ;
- Offrir un soutien psychologique adapté et de proximité aux victimes ;
- Renforcer la collaboration entre les associations d'aide aux victimes et les services judiciaires ;
- Améliorer la prise en charge globale des victimes, notamment en milieu rural ou dans les quartiers défavorisés.

3. Typologie de projets concernés

Les projets éligibles doivent répondre aux critères suivants :

- Mise en place de permanences délocalisées d'accès au droit et/ou d'aide aux victimes à hauteur de 1 jour par semaine dans 3 communes de l'île ;
- Consultations juridiques sans rendez-vous en français, shimaoré et shibushi ;
- Propositions de soutien psychologique, individuel ou collectif, pour les victimes ;
- Actions de sensibilisation et d'information sur les droits des victimes ;
- Orientation éventuelle vers des services spécialisés (sociaux, médico-sociaux par exemple) ;
- Initiatives favorisant l'accompagnement des victimes dans leurs démarches judiciaires.

4. Financements

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un subventionnement. Ce financement couvrira les frais liés à la mise en place des permanences par des juristes et psychologues ainsi que les actions de communication et de sensibilisation. Les projets qui font l'objet d'un co-financement seront privilégiés.

5. Sélection des projets

a. Porteurs de projet

Les porteurs de projet doivent être des associations d'aide aux victimes, reconnues par le ministère de la justice ou ayant une expérience avérée dans le domaine de l'accompagnement des victimes d'infractions pénales.

b. Candidature

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

- Une présentation détaillée du projet (objectifs, actions prévues, calendrier, indicateurs d'évaluation) ;
- Un budget prévisionnel et le détail des moyens mobilisés ;
- Les statuts de l'association, les comptes annuels certifiés et un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Une lettre de motivation expliquant l'intérêt du projet pour les victimes et sa pertinence par rapport aux objectifs de l'appel à projets.

Les dossiers de candidatures doivent être adressés à mdpaad.ca-st-denis-reunion@justice.fr

c. Calendrier

Le calendrier de sélection est le suivant :

- 15 mai 2025 : date limite de dépôt des candidatures ;
- 10 juin 2025 : annonce du projet retenu ;
- 1^{er} septembre 2025 – 31 décembre 2025 : début de la mise en œuvre du projet avec possibilité de reconduction en 2026

6. Contact

Pour toute question ou demande d'information complémentaire, veuillez contacter :
Aurélie POLICE, magistrate déléguée à la politique associative et à l'aide aux victimes

Cour d'appel de Saint-Denis
166 rue Juliette Dodu, 97404 Saint-Denis
mdpaad.ca-st-denis-reunion@justice.fr